

## **Mode d'emploi**

**N° de contrôle fédéral : W 7341**

### **DAGONIS®**

#### **Fongicide**

**Substances actives : 75,0 g/l de fluxapyroxade (Xemium®) (% en poids : 6,98)**

**50,0 g/l de difénoconazole (% en poids : 4,66)**

**Formule : Concentré en suspension (SC)**

**Mode d'action (groupe FRAC) : Fluxapyroxade : C2, difénoconazole : G1**

**Fongicide liquide présentant une action préventive contre les champignons du mildiou, les champignons pathogènes responsables des taches foliaires et les agents pathogènes Rhizoctonia et Sclerotinia dans les cultures maraîchères ainsi que dans les pommes de terre et les fraises.**

## **APPLICATION**

### **Mode d'action**

Dagonis est une nouvelle combinaison de fongicides basée sur les deux substances actives que sont le Xemium et le difénoconazole. Cette combinaison permet de traiter de manière sûre et durable une grande variété de cultures maraîchères, de pommes de terre et de fraises contre d'importantes maladies fongiques telles que les champignons du mildiou, les champignons pathogènes responsables des taches foliaires et les types de Rhizoctonia, Sclerotinia et Alternaria.

Dagonis est préconisé notamment pour les applications préventives, quoiqu'il permette également de réduire la propagation au sein du peuplement lors de la première attaque.

Pour un grand nombre de fongicides, il existe un risque général d'apparition de souches fongiques résistantes aux substances actives. Dans des conditions particulièrement défavorables, une modification de l'efficacité du produit ne saurait, par conséquent, être exclue. La dose d'application recommandée par BASF doit impérativement être respectée.

## **Remarques sur la gestion de la résistance**

La lutte contre les champignons nuisibles constitue le moyen le plus efficace de retarder le développement de résistances. Il est donc nécessaire de prendre en outre toutes les mesures possibles pour réduire la pression de l'infection. Il est par ailleurs nécessaire de veiller à la qualité de la technique d'application. En ce qui concerne les champignons nuisibles, qui doivent être contrôlés sur une période prolongée, il est indispensable de procéder à un changement judicieux de substance active. Vous trouverez des remarques sur les modes d'action des substances actives contenues à la première page des instructions d'utilisation. Veuillez également toujours tenir compte des remarques de notre service de conseil.

## **Tolérance des plantes cultivées**

Dans le respect des doses d'application recommandées, Dagonis est, en l'état actuel des connaissances, bien toléré par toutes les cultures.

REMARQUE IMPORTANTE : en ce qui concerne les applications sur les légumes et les fruits à baies, l'expérience acquise ne couvre pas toutes les variétés disponibles sur le marché. Lors de la première application sur une culture, il conviendra donc de vérifier la tolérance dans les conditions d'application spécifiques à l'exploitation sur des surfaces partielles.

## **CHAMPS D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS**

### **Fraises**

**contre l'oïdium (*Sphaerotheca macularis*), BBCH 11 - 81 :** **0,6 l/ha**

3 traitements au max. par culture et par an

Délai d'attente : 7 jours

Le traitement s'effectue à partir du début de l'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes aux stades BBCH 11 à 81.

**Aubergine, poivrons, tomates  
contre l'oïdium des *Solanaceae* et l'alternariose****0,6 l/ha**

Au maximum 2 traitements par culture à intervalles d'au moins 7 jours.

Délai d'attente : 7 jours

Le traitement s'effectue à partir du début de l'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes.

**Cucurbitacées (*Cucurbitaceae*) sous serre  
contre la gommose****0,6 l/ha**

Au maximum 3 traitements par culture à intervalles d'au moins 7 jours.

Délai d'attente : 3 jours

Le traitement s'effectue à partir du début de l'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes.

**Carottes, fenouil bulbeux, céleri-rave, panais  
contre la pourriture due au sclérotinia****2 l/ha**

Au maximum 1 traitement par culture

Délai d'attente : 7 jours

Le traitement s'effectue à partir du début de l'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes.

**Carottes, fenouil bulbeux, céleri-rave, panais  
contre l'oïdium de la carotte****0,6 l/ha**

Au maximum 2 traitements par culture à intervalles d'au moins 7 jours.

Délai d'attente : 7 jours

Le traitement s'effectue à partir du début de l'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes.

**Carottes, fenouil bulbeux, céleri-rave, panais, salsifis  
contre l'*Alternaria spp.*****1 l/ha**

Au maximum 2 traitements par culture à intervalles d'au moins 7 jours.

Délai d'attente : 7 jours

Le traitement s'effectue à partir du début de l'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes.

### **Cucurbitacées (*Cucurbitaceae*)**

#### **contre l'oïdium des Cucurbitacées**

**0,6 l/ha**

Au maximum 3 traitements par culture à intervalles d'au moins 7 jours.

Délai d'attente : 3 jours

Le traitement s'effectue à partir du début de l'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes.

### **Salsifis**

#### **contre l'oïdium des Astéracées**

**0,6 l/ha**

Au maximum 2 traitements par culture à intervalles d'au moins 7 jours.

Délai d'attente : 7 jours

Le traitement s'effectue à partir du début de l'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes.

### **Pommes de terre**

#### **contre l'alternariose**

**0,75 l/ha**

Au maximum 4 traitements par culture

Délai d'attente : 2 semaines

Pour les pommes de terre nouvelles, le délai d'attente est d'une semaine.

Le traitement s'effectue à partir du début de l'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes.

## **APPLICATIONS AUTORISEES**

<b>Domaine d'application</b>	<b>Agent pathogène / action</b>	<b>Application en tenant compte de</b>	<b>(*)</b>
<b>Culture des baies</b>			
Fraises	Oïdium de la fraise	Dose d'application : 0,6 l/ha Délai d'attente : 7 jours Application : stade 11-81 (BBCH)	1,2,3,4

Domaine d'application	Agent pathogène / action	Application en tenant compte de	(*)
<b>Cultures maraîchères</b>			
Aubergine, poivrons, tomates	Oïdium des Solanaceae	Dose d'application : 0,6 l/ha Délai d'attente : 7 jours Application : à partir du début de l'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes	1,4,5,6
Aubergine, poivrons, tomates	Alternariose ( <i>Alternaria solani</i> )	Dose d'application : 0,6 l/ha Délai d'attente : 7 jours Application : à partir du début de l'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes	1,4,5,6
Serre : Cucurbitacées (Cucurbitaceae)	Gommose	Dose d'application : 0,6 l/ha Délai d'attente : 3 jours Application : à partir du début de l'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes	1,4,6,7
Carottes, fenouil bulbeux, céleri-rave, panais	Pourriture due au sclérotinia	Dose d'application : 2 l/ha Délai d'attente : 7 jours Application : à partir du début de l'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes	4,8
Carottes, céleri-rave, fenouil bulbeux, panais	Oïdium de la carotte	Dose d'application : 0,6 l/ha Délai d'attente : 7 jours Application : à partir du début de l'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes	4,6
Carottes, céleri-rave, fenouil bulbeux, panais, salsifis	<i>Alternaria spp.</i>	Dose d'application : 1 l/ha Délai d'attente : 7 jours Application : à partir du début de l'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes	4,6
Cucurbitacées (Cucurbitaceae)	Oïdium des cucurbitacées	Dose d'application : 0,6 l/ha Délai d'attente : 3 jours Application : à partir du début de l'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes	1,4,5,7

Domaine d'application	Agent pathogène / action	Application en tenant compte de	(*)
Salsifis	Oïdium des Astéracées	Dose d'application : 0,6 l/ha Délai d'attente : 7 jours Application : à partir du début de l'attaque ou dès l'apparition des premiers symptômes	4,6
<b>Grande culture</b>			
Pommes de terre	Alternariose (Alternaria solani)	Dose d'application : 0,75 l/ha Délai d'attente : 2 semaines	4,9,10

### CONSIGNES GENERALES / AGRONOMIQUES :

- 2 SPa 1 : pour éviter le développement de résistance, traitez au maximum 3 fois par culture et par an avec des produits appartenant au groupe de substances actives FRAC n° 3 (DeMethylation Inhibitors, DMI = inhibiteurs de la synthèse des stéroïls, ISS) ou FRAC n° 7 (Succinate Dehydrogenase Inhibitors, SDHI).
- 3 La dose d'application indiquée se rapporte au stade compris entre la « floraison complète et le début de la coloration rouge des fruits » avec 4 plantes par m<sup>2</sup> et à une quantité de bouillie de référence de 1 000 l/ha.
- 5 SPe 3 : pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.
- 6 Au maximum 2 traitements par culture à intervalles d'au moins 7 jours.
- 7 Au maximum 3 traitements par culture à intervalles d'au moins 7 jours.
- 8 1 traitement au max. par culture.
- 9 Pour les pommes de terre nouvelles, 1 semaine de délai d'attente.
- 10 SPa 1 : pour éviter le développement de résistance, traitez au maximum 4 fois par culture avec des produits appartenant au groupe de substances actives FRAC n° 3 (DeMethylation Inhibitors, DMI = inhibiteurs de la synthèse des stéroïls, ISS) ou FRAC n° 7 (Succinate Dehydrogenase Inhibitors, SDHI).

### CONSIGNES RELATIVES A LA PROTECTION DES UTILISATEURS :

- 1 En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau.

- 4 Préparation de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection + un vêtement de protection.

## **TECHNIQUE D'APPLICATION**

### **I) Prévention de résidus et nettoyage**

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion de 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption prévisible de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Après un pré-nettoyage minutieux à l'eau, nettoyer avec un produit de nettoyage approprié. Pulvériser l'eau de rinçage sur les surfaces traitées auparavant.

Ne pas polluer l'eau ou les canalisations avec l'eau de lavage provenant du nettoyage de l'appareil.

### **II) Préparation du liquide de pulvérisation**

1. Remplir la cuve aux 2/3 avec de l'eau.
2. Agiter Dagonis avant emploi et ajouter le produit pendant que l'agitateur est en marche.
3. Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
4. Remplir la cuve avec de l'eau.

Volume d'eau :

100 à 300 l/ha

Un équipement de protection individuelle approprié est généralement requis pour la préparation de la bouillie de pulvérisation.

### **III) Opération de pulvérisation**

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le transport et la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un circuit retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Veiller à l'imprégnation régulière des plantes. Éviter le surdosage et la dérive.

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

### **Miscibilité**

Dagonis est miscible avec des fongicides (Orvego<sup>®</sup>, Forum<sup>®</sup>, Infinito<sup>®1</sup>, Revus<sup>®2</sup> et Ranman<sup>®3</sup> Top par exemple) ainsi qu'avec des insecticides (Fastac<sup>®</sup> Perlen, Audienz<sup>®4</sup> et Biscaya<sup>®1</sup> par exemple).

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve qui ne sont pas recommandés par nos soins.

Appliquer immédiatement les mélanges tout en faisant fonctionner l'agitateur.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

### **Conseils pour le stockage**

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il est nécessaire de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.



## CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

### Symboles et indications de dangers :

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

### Symboles et indications de dangers :

Marquage abrégé	GHS08	GHS09
Symbole		
Indication de dangers	Dangereux pour la santé	Danger pour le milieu aquatique

**Mention d'avertissement :** attention

### Mentions de danger :

- EUH 401** Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- EUH208** Contient du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-on. Peut provoquer des réactions allergiques.
- H351** Susceptible de provoquer le cancer.
- H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence :

- P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102** Tenir hors de portée des enfants.
- P103** Lire l'étiquette avant utilisation.
- SP 1** Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou son emballage.

### Conseils de prudence (prévention) :

- P201** Se procurer les instructions particulières avant utilisation.
- P202** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Conseils de prudence (intervention) :**

P308 + P311 EN CAS d'exposition ou de malaise : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

**Conseils de prudence (stockage) :**

P405 Garder sous clef.

**Conseils de prudence (élimination) :**

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**SERVICE D'URGENCE EN CAS D'INTOXICATIONS :**

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

Le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (incendie, accident, etc.).

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

## **CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ**

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant dans le présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF

®<sup>1</sup> = Marque déposée de BASF

®<sup>2</sup> = Marque déposée de Syngenta

®<sup>3</sup> = Marque déposée d'ISK Biosciences

®<sup>4</sup> = Marque déposée de Corteva